







MOTION RENFORCEMENT des RASED

(Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

CDEN du 9 février 2021

Actuellement les secteurs RASED sont inégalement dotés dans les Hautes Pyrénées. Aujourd'hui, des élèves du département n'ont pas accès à un maître E et/ou un maître G (enseignant spécialisé RASED), et difficilement à un psychologue Éducation Nationale. La nécessité de développement des RASED a été soutenue par les organisations syndicales et les grands élus, en présence de M Le préfet pour apparaître dans le nouveau plan d'action ruralité 2020/2024. Vos objectifs inexistants de formation de maître E et de maître G et votre choix de ne pas ouvrir de postes RASED en 2021 témoignent du décalage entre vos engagements contractuels et vos choix.

A ce jour, il y a 12 antennes RASED, réparties sur 5 circonscriptions. Une seule antenne pourrait être complète, mais l'enseignant spécialisé G est à mi-temps sur deux antennes. Cinq antennes ne sont pourvues que d'un psychologue et d'un enseignant spécialisé E, deux antennes n'ayant qu'un psychologue et un enseignant spécialisé G et pour finir, quatre antennes n'ont pour aide qu'un seul psychologue. Nous sommes bien loin d'une prise en compte optimale de la difficulté scolaire.

Les besoins sont plus importants encore si l'on se réfère à la circulaire 2014 107 du 18/08/14 fixant fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées, et qui précise que « chaque psychologue doit intervenir avec un enseignant spécialisé Maître E et un enseignant spécialisé Maître G selon un périmètre d'intervention qui est déterminé de telle façon qu'il évite une dispersion préjudiciable à l'efficacité de leur action. »

Tous les élèves en difficultés ne relèvent pas de la situation de handicap. Pour autant, ils ne doivent pas être laissés sur le bord du chemin, la Nation se doit de leur apporter toute l'aide nécessaire à leurs besoins.

Nous vous demandons donc la création de postes RASED pour que les personnels puissent exercer leurs missions convenablement, et que les jeunes de notre département puissent, eux aussi, bénéficier des aides, adaptations, rééducations et soutien psychologique dont ils ont besoin.